



Dégat des eaux /origine communs de l'immeuble

Par **cricri 30**, le **05/01/2021 à 16:34**

Bonjour ,

Je suis locataire depuis 4 ans d'un logement neuf (je suis la 1er locataire) dans un immeuble collectif .Il y a plus de 2 ans maintenant j'ai signalé un dégât des eaux (infiltration eaux usées au plafond de la salle de bain venant de l'appartement du dessus) Après plusieurs mois de tergiversation ,d'expertises a mon domicile et des appartements des etages superieures et inferieur la responsabilité est affectée a une mal façon de la construction .Le syndic de co propriété a repris la gestion du sinistre mais en attendant cela fait plus de 2 ans que je vis dans un logement qui se dégrade .le sinistre s'étend maintenant au plafond de ma chambre et dans le placard de la chambre ou se trouve mon linge .je rapelle que ce sont les eaux usées !

J'ai fait plusieurs courriers au gestionnaire de mon logement ,on m'assure toujours que les choses sont en cours ,mais voila plus de 2 ans que je ne peux jouir paisiblement de mon logement pour lequel je paie le loyer et les charges.

J'envisage de demander la consignation du loyer et des dommages et interets .Comment proceder

Merci pour votre reponse

Cordialement